

Groupe  
ID S U D

**RAPPORT ANNUEL**

**2023**

DOCUMENT PREPARATOIRE

## TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2024

### **REMARQUE IMPORTANTE :**

Le présent texte de résolutions se substitue à celui figurant au rapport annuel de la société IDSUD émis le 30 avril 2024. Il comporte, outre les résolutions usuelles propres à l'assemblée générale annuelle, la résolution soumise à l'assemblée des actionnaires appelés à statuer par la forme d'assemblée extraordinaire.

**Nous invitons en conséquence nos actionnaires à prendre spécialement connaissance du présent texte de résolutions**

**Première résolution** *Approbaton des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2023, approuve les termes desdits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2023 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts de 18 720 095,04 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,*

*constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2023 s'élève à 18 720 095,04 euros soit :*

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| • Report à nouveau            | -18 055 790,64 |
| • Résultat de l'exercice 2023 | 18 720 095,04  |

---

<i>total du montant à affecter</i>	<i>664 304,40</i>
------------------------------------	-------------------

*décide de l'affecter comme suit :*

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| • au report à nouveau | 664 304,40 |
|-----------------------|------------|

---

<i>ensemble</i>	<i>664 304,40</i>
-----------------	-------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient 7 401 229,15 €.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2020	2021	2022
Nombres d'actions	898 128	494 766	494 766
Dividendes par action (€) (*)	-	-	-
Revenu global (€)	-	-	-

(\*) éligible à l'abattement fiscal de 40 %, le cas échéant

**Troisième résolution** *Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Quatrième résolution** *Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

\* autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10% du capital, représentant un investissement théorique maximum de 9,4 M€, en vue, par ordre de priorité :

. de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

. de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;

- . de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- . de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

\* décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 190 €.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

**Quatrième résolution (bis)** *Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, avec délégation donnée au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à sa mise en œuvre et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif.*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce :

- prend acte de la décision du Conseil de surveillance en date du 28 mai 2024 ainsi que du dépôt subséquent, le 4 juin 2024, du projet d'offre publique de rachat selon une parité d'échange modifiée de cinq (5) actions Française des Jeux et 1,75 euros contre une (1) action IDSUD ;
- autorise le Directoire à réduire le capital de la Société, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de **138 717** de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de **1 544 513** euros, représentant **28,04%** du capital de la Société au regard d'un nombre total d'actions de **494 766** au 31 mai 2024 ;
- autorise à cet effet le Directoire à racheter auprès de tous les actionnaires de la Société un nombre maximum de **138 717** de ses propres actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment aux dispositions du règlement général de l'AMF ;
- décide que ce rachat prendra la forme d'une offre publique de rachat d'actions de la Société par voie d'échange contre des actions Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (la « **Française des Jeux** »), détenues en portefeuille par la Société, selon une parité d'échange d'une (1) action IDSUD contre cinq (5) actions Française des Jeux et 1,75 euro ;

# IDSUD S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

### Sommaire

<b>Rapport de gestion</b>	p. 5
✓ Introduction	
✓ Activités en 2023	
➤ ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES	
➤ ACTIVITE VOYAGES	
➤ LA FRANÇAISE DES JEUX	
➤ ACTIVITE CHANGE	
➤ LES PARTICIPATIONS MAJORITAIRES	
➤ PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPPEMENT	
➤ INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS	
➤ LA TRESORERIE	
➤ RESULTATS	
➤ AUTRES FAITS MARQUANTS	
✓ Bilan social	
✓ Responsabilité sociétale et environnementale	
✓ Le Titre et la Bourse	
✓ Actionnariat	
✓ Participation des salariés au capital	
✓ Recherche et développement, brevet et licences	
✓ Dépenses non déductibles fiscalement	
✓ Délais de paiement	
✓ Conventions réglementées	
✓ Evènements post clôture	
✓ Perspectives 2024	
✓ Résultats au cours des cinq derniers exercices	p.12
✓ Attestation du Rapport Annuel	
<b>Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise</b>	p. 13
✓ Organisation du Conseil de Surveillance	
✓ Organisation du Directoire	
✓ Conventions intervenues, entre mandataires...	
✓ Délégations dans le domaine des augmentations de capital	
✓ Observations du Conseil de Surveillance	
<b>Programme de rachat d'actions</b>	p. 16
<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b>	p. 17
✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023	
✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	
<b>Résolutions</b>	p. 21
<b>Comptes sociaux 2023</b>	p. 23

## **IDSUD S.A.**

Siège Social :  
3, place Général de Gaulle  
13001 Marseille  
Téléphone : 04 91 13 09 00  
Email : contact@idsud.com

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance  
au capital de 5 508 858 €  
RCS Marseille 057 804 783 B

### **Conseil de Surveillance**

Marie-Thérèse Luciani  
*Présidente du Conseil*

Laurent Dupuch  
*Membre du Conseil*

Philippe Klein  
*Membre du Conseil*

### **Directoire**

Jérémy Arnould-Luciani  
*Président du Directoire*

Christine Nivière  
*Membre du Directoire*

Alban Raïs  
*Membre du Directoire*

### **Commissaires aux Comptes**

Fidécompta : *titulaire*

Fidarex : *suppléant*

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et à vos statuts, en assemblée générale annuelle, pour vous rendre compte de la gestion effectuée au cours de l'année 2023, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et l'affectation du résultat de l'exercice ainsi qu'approuver une convention réglementée.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports, autres documents et renseignements s'y rapportant vous a été transmis et soumis à votre attention dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

La persistance de la guerre Ukraine-Russie comme la résurgence du conflit israélo-palestinien en octobre 2023 n'ont pas eu de conséquences significatives directes sur les comptes 2023.

IDSUD continuera de suivre l'évolution de la situation et mettra à jour ses estimations et hypothèses en conséquence. A ce stade, IDSUD SA ne s'attend pas à un impact matériel sur les flux financiers directs et indirects liés aux tensions géopolitiques actuelles.

### Chiffres Clés :

Dans ce contexte, la société IDSUD a tout mis en œuvre pour préserver et sauvegarder ses activités historiques directement liées au tourisme que sont le change de devises et l'agence de voyages.

en euros	2023	2022	%
Résultat social de l'exercice	18 720 095	- 15 494 152	221 %
Produits des activités courantes (*)	5 781 133	5 238 144	10 %

Les comptes sociaux de l'exercice 2023 font apparaître un bénéfice de 18 720 095 euros.

La revue détaillée ci-dessous de l'activité des différents départements de la société permet de comprendre la formation du résultat social.

(\*) définition des produits des activités courantes en page 12

## Activités en 2023

### 1°) ACTIVITE ENERGIES RENOUVELABLES

Les résultats déficitaires de la société filiale IDSUD Energies, constatés sur l'exercices 2021 et confirmés sur l'exercice 2022, ont révélés l'inefficacité de l'ancien modèle organisationnel. Soucieuse de préserver ses actifs dans un secteur porteur, la société IDSUD a, dans un premier temps et courant 2nd semestre 2022, paré aux difficultés économiques et financières nées de l'ancienne gestion de sa filiale. Par suite et après avoir entrepris un diagnostic de plusieurs mois des causes et impacts, la société IDSUD a défini et entrepris avec sa filiale IDSUD Energies, aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, un processus strict de transformation impliquant déconstruction, reconstruction et phase d'intégration.

L'action menée de concert par les sociétés mère et fille en vue du redressement de cette dernière, de l'amélioration et de l'optimisation de ses performances – a porté sur les quatre axes suivants :

- Restructuration de la gouvernance de la société filiale, pour répondre effectivement aux nouveaux objectifs stratégiques ;
- Réorganisation stratégique, l'entreprise concentrant sa vision et ses efforts d'opportunité de croissance tant sur le court que sur le moyen et le long terme ;
- Restructuration organisationnelle, par une réorganisation des rôles et responsabilités ainsi qu'un renfort des équipes en termes de force de vente, sur fond d'amélioration et d'optimisation de la collaboration ;
- Restructuration financière, pour améliorer sensiblement et durablement les performances commerciales et financières de l'entreprise.

Cette action dûment menée, sous l'égide et l'impulsion d'une nouvelle direction générale à l'expérience acquise, est désormais terminée, en ce inclus la phase d'acculturation et d'ajustement de la transformation.

Redéployant ses offres « EPC » (ingénierie, approvisionnement et construction) et « distribution de produits et solutions de développeur photovoltaïque », et poursuivant les contrats en cours, l'approche réalisée par la nouvelle direction de la société IDSUD Energies, sur son plan d'affaires pour la période 2024-2027, permet d'entrevoir des premiers effets positifs au 4e trimestre 2024.

C'est dans ce contexte de refonte réfléchi et de reprise planifiée, que la société IDSUD a poursuivi et entend poursuivre son soutien apporté à sa filiale IDSUD Energies.

### Chiffres clés

#### *IDSUD Energies France :*

En K€	2023	2022
Produits d'exploitation	865	617
Résultat net (*)	53	- 9 893
Fonds propres	-3 837	- 3 890

\* Le résultat intègre le bénéfice d'un abandon de compte courant pour 3,8 M€ diminué des abandons de créances de comptes courants aux sous-filiales pour 0,9 M€.

**Au niveau des comptes individuels de la société IDSUD,** l'incidence du soutien apporté par la mère à sa fille se décompose comptablement comme suit :

- (3,8 M€) d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune,
- (0,6 M€) de débouclage de provision constituée dans le cadre de la reconfiguration complète de la branche « Energies »,
- 3,9 M€ de reprise de provision sur titres IDSUD Energies.

### 2°) ACTIVITE VOYAGES

Lors du précédent exercice, il avait été précisé que la société IDSUD Voyages avait adapté ses coûts (mise en activité partielle d'une partie de son personnel notamment) afin d'être à même de faire face à l'évolution de son marché particulièrement affecté par les crises globalisées successives (Covid-19, guerre en Ukraine) et les changements de comportement subséquents de sa clientèle (recours au télétravail).

La tendance actuelle du secteur tend aujourd'hui à un retour à « la normale » pré-Covid, tendance effectivement constatée par le baromètre annuel EPSA présenté à l'occasion du salon des professionnels du tourisme et des voyages « IFTM » (selon les projections, les dépenses « voyages d'affaires » devraient atteindre 28.5 milliards d'euros en 2023, soit 95 % des chiffres de 2019).

Dans ce contexte de reprise, la société IDSUD Voyages a enregistré une hausse de son CA (commissions) de 11 %, pour un montant de 799 K€ en 2023 contre 721 K€ en 2022.

Ceci étant et bien que 2023 sera sans doute la nouvelle année de référence, la société IDSUD Voyages entend poursuivre ses efforts de redéploiement sous l'œil de la prudence à raison des tensions géopolitiques actuelles, de la persistance ou résurgence des conflits armés (guerre Ukraine-Russie, conflit israélo-palestinien, attaques et actes de piraterie en mer Rouge etc.) ainsi que des pressions inflationnistes.

Le volume d'affaires pour l'ensemble du groupe voyages est le suivant :

En K€	2023	2022
T4EX France	6 853	5 543
T4EX New-York	5 282	4 160
<b>Ensemble</b>	<b>12 135</b>	<b>9 853</b>

Le résultat 2023 est un bénéfice de 194 K€ contre un bénéfice de 104 K€ en 2022. La filiale américaine enregistre un bénéfice de 107 K€ contre un bénéfice de 231 K€ en 2022.

### 3°) LA FRANÇAISE DES JEUX

Côté sur Euronext depuis le 21 novembre 2019, le titre FDJ cote au 31 décembre 2023 à 32,84 €. En 2023, le groupe FDJ a poursuivi son développement, en progression de +6,5 % et 2,8 % à périmètre comparable.

Le résultat net consolidé ressort à 425 M€ contre 308 M€ en 2022.

Le conseil d'administration de la FDJ réuni le 14 février 2024 a arrêté les comptes 2023 du Groupe. Il proposera à l'assemblée générale du 25 avril 2024 un dividende de 1,78 € par action, en progression de 30 %, soit un taux de distribution de 80 % en ligne avec les engagements du Groupe.

Actionnaire de 1,464 % du capital de la Française des Jeux (après cessions de 543 300 titres courant décembre 2023), la société IDSUD a perçu un dividende de 4,5 M€ en 2023 contre 4,1 M€ en 2022.

Ce dividende constitue l'essentiel de nos produits financiers et est inclus en conséquence dans les résultats soumis au taux normal de l'impôt sur les sociétés. La valorisation de cette participation au 31 décembre 2023 est de 91,9 M€ (valorisation fondée sur le cours de Bourse).

### 4°) ACTIVITE CHANGE (or et devises)

Courant janvier 2023, de nombreux analystes étaient excessivement pessimistes quant à l'euro et à la zone euro, craignant qu'une nouvelle crise énergétique et une profonde récession fassent chuter l'euro en dessous de la parité. L'année 2023 n'a cependant pas été mauvaise pour l'euro avec une hausse de 1 % par rapport au dollar américain. L'EUR/USD est en effet resté la majeure partie de l'année dans une fourchette comprise entre 1,04 et 1,13.

A l'inverse, la demande d'or s'est affaiblie à raison des taux d'intérêts élevés et de prix « record » selon le Conseil mondial de l'or (dépassement des 2 000 dollars l'once). A l'origine de ce rebond qui peut sembler contre-intuitif : l'espoir d'une baisse des taux à venir en 2024.

Fin 2023, la tendance semble s'être inversée. Les attentes chez les investisseurs de baisses à venir des taux d'intérêts américains ont pesé sur le « billet vert » comme sur les rendements des obligations d'Etat et, par suite, redoré le blason du « métal jaune ». L'or a également tiré parti d'une prime de risque géopolitique liée à la résurgence du conflit israélo-palestinien, déclenchée par l'attaque meurtrière du Hamas sur le sol de l'Etat hébreu le 7 octobre 2023, en augmentant de plus de 10 % en à peine 20 jours.

Volumes des transactions :

en K€	2023	2022
Change manuel	14 344	12 143
Métaux précieux	4 340	4 337
<b>Ensemble</b>	<b>18 684</b>	<b>16 480</b>

Les produits de l'activité de change manuel et de l'activité des métaux précieux sont de 634 K€ à fin 2023 contre 651 K€ à fin 2022, en baisse de 3 %.

### 5°) PARTICIPATION MAJORITAIRE

La SARL ID-EXIUM a toujours comme seul objectif la réalisation des actifs détenus par la société MAR, filiale d'ID-EXIUM.

Cette filiale est provisionnée à 100 %.

### 6°) PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPPEMENT

La société IDSUD confirme sa politique de développement dans les activités d'énergies nouvelles.

## RAPPORT DE GESTION

La société continue d'étudier la sortie de son portefeuille des sociétés détenues minoritairement qui seraient arrivées à maturité.

*Investissements de l'année : néant*

*Désinvestissements de l'année : 5 K€*

*Portefeuille au 31 décembre 2023 : La valeur nette à la clôture de l'exercice de ces TIAP est de 557 K€.*

### 7°) INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements courants de la société se sont élevés à 133 K€ (dont 19 K€ d'immobilisations en cours de 2022 reclassés en investissements de l'année).

### 8°) LA TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est en annexe et fait apparaître une augmentation de la trésorerie de 8 953 K€, provenant principalement du produit de la cession des titres FDJ (18 M€) affecté partiellement au remboursement anticipé de la dette senior pour 8 M€.

### 9°) RESULTATS

En K€	2023	2022	2021
Résultat exploitation	-2 370	-2 220	-2 188
Résultat financier	8 791	2 747	1 442
Résultat courant	6 421	527	- 3 629
Résultat exceptionnel	13 344	- 15 631	66 711
Résultat net	18 720	- 15 494	60 492
Dividende proposé à l'AG	0	0	0
Dividende par action en €	0	0	0

### 10°) AUTRES FAITS MARQUANTS

Notre société n'a pas connu d'autre fait marquant cette année.

### 11°) AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 18 720 095,04 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

• Report à nouveau	- 18 056 K€
• Résultat de l'exercice 2023	18 720 K€

total du montant à affecter 664 K€

décide de l'affecter comme suit :

• au report à nouveau	664 K€
-----------------------	--------

ensemble 664 K€

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 401 K€.

## Bilan social

A la fin de l'exercice 2023, l'effectif de la société IDSUD comptait treize collaborateurs, six femmes et sept hommes.

La société IDSUD n'emploie pas de personnes handicapées et n'est pas soumise à la contribution.

Les autres sociétés du groupe comptent :

pour le secteur Energies : 19 personnes ;

pour le secteur Voyages : 6 personnes.

La société a mis en place une politique de retraite complémentaire pour le personnel IDSUD.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de la société sont heureux de remercier ici les collaborateurs pour les efforts accomplis et leur dévouement dans ce contexte particulier.

## Responsabilité sociétale et environnementale

Dans une volonté d'allier compétitivité économique et responsabilité sociale, la Direction Générale de l'entreprise reste soucieuse de veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité de l'ensemble de son personnel.

## Le titre et la Bourse

### 1) Echange de titres

	2023	2022
Nombre de titres échangés	5 076	7 636
Volume des échanges	656 K€	1,17 M€
Nombre de séances boursières	256	257

## 2) Evolution du cours en 2023

	cours	jour
Plus haut	163,50 €	26 janvier
Plus bas	76,50 €	29 décembre
Dernier cours	76,50 €	29 décembre
Cours moyen	141,512 €	
Capitalisation	37 849 K€	29 décembre

## 3) Rachat d'actions

Le contrat de liquidité historiquement conclu avec Gilbert Dupont avait été suspendu le 21 mai 2021, préalablement à l'annonce de l'OPRA.

Depuis cette date, la société n'a procédé à aucun rachat d'action propre.

## Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 – 13 du Code de Commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

A fin 2023	- de 5%	+ de 10%	+ de 15%	+ de 20%	+ de 25%	+ de 33 1/3%	+ de 50%	+ de 66 2/3%	+ de 90%	+ de 95%
Famille LUCIANI								X		
Franklin Finance SA		X								
Autres aux nominatifs	X									
Autres aux porteurs		X								
<b>Rappel à fin 2022</b>										
Famille LUCIANI								X		
Franklin Finance SA		X								
Autres aux nominatifs	X									
Autres aux porteurs		X								

Les statuts de la société accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

## Participation des salariés au capital

Au 31 décembre dernier, aucun salarié ne possède d'action IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ces salariés. De même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article L.225 – 102 du Code de Commerce.

## Recherche et développement, brevet et licences

La société IDSUD effectue ses recherches et développements en partenariat avec ses filiales et participations et principalement dans la branche énergies, détentrice de plusieurs brevets.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 23 K€.

## Délais de paiement

Conformément à l'article D.441-4, nous vous présentons les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Fournisseurs** : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du montant total des achats HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	40	53 750	4,12 %
1 à 30 jours		1 148	0,09 %
31 à 60 jours			0,01 %
61 à 90 jours			0,00 %
91 jours et plus		11 000	0,84 %
Total	40	65 898	5,05 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

**Clients** : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du CA HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	16	274 268	29,96 %
1 à 30 jours		12 921	1,41 %
31 à 60 jours		2 149	0,23 %
61 à 90 jours		232	0,03 %
91 jours et plus		195 649	21,37 %
Total (1j et plus)	16	485 219	53,00 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

## Conventions réglementées

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-86 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article R. 225-57 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

### Les Conventions nouvelles :

Une convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune signée avec la filiale IDSUD Energies pour une créance de 3 800 000 € valable pendant six ans à compter de l'exercice clos entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2029.

Ces conventions ont été autorisées en Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 décembre 2023.

### Les Conventions antérieures :

Une convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2004.

Montant pris en charge sur l'exercice 2023 : 28 000 €.

## Événements post clôture

La guerre Ukraine-Russie, la résurgence du conflit israélo-palestinien ainsi que les autres tensions géopolitiques constatées peuvent modifier significativement les conditions de marché. Ces événements étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la société IDSUD est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir sur les départements « Change » et « Voyages ».

En revanche et à ce stade, la branche « Energies » ne s'attend pas un impact matériel sur ses flux financiers directs et indirects.

Le 6 février 2024, la société IDSUD a annoncé son intention d'initier un projet d'offre publique de rachat (OPRA), visant ses propres actions rémunérées en actions FDJ (à raison de 5 actions FDJ contre 1 action IDSUD), laquelle OPRA serait suivi d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) initiée par l'Indivision LUCIANI, actionnaire majoritaire.

Il est précisé que le 2 février 2024, Franklin Finance International et Franklin Finance (détenteurs de 17,29 % du capital) ainsi que deux autres actionnaires minoritaires (respectivement détenteurs de 0,34 % et 0,63 % du capital) ont conclu avec la société IDSUD un engagement irrévocable d'apport à l'OPRA de la totalité de leur participation.

La banque Hottinguer a été désignée banque évaluatrice et présentatrice. Le cabinet BM&A a été désigné en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'OPRA.

Le 30 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IDSUD se prononcera sur l'autorisation d'une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de rachat par la société IDSUD de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées.

## Perspectives 2024

Le résultat de l'exercice 2024 comprendra en premier lieu un dividende de la Française des Jeux de 5 M€ (attribution de 1,78 € par action), lequel sera voté le 25 avril 2024 (communiqué du 14 février 2024).

Les secteurs « Change » et « Voyages », qui ont confirmé des meilleures performances en 2023, devraient confirmer avoir retrouvé leur niveau pré-Covid et ce malgré, le contexte conjoncturel et géopolitique actuel (conflits

armés, tendance inflationniste, crise énergétique etc.).

S'agissant de la branche « Energies », les sociétés mère IDSUD et fille IDSUD Energies s'accordent à dire que, leurs opérations de restructuration et de réorganisation ayant été menées et dûment intégrées par les équipes internes, l'activité de la société IDSUD Energies peut dès lors effectivement et efficacement se redéployer. Dans ce cadre, la société IDSUD Energies a naturellement procédé à la redéfinition stricte de ses plans d'affaires et prévisions. La Direction générale de la société IDSUD Energies confirme, à ce titre, poursuivre son développement autour des axes stratégiques suivants :

- Conception, développement et assemblage des solutions photovoltaïques principalement en France.
- Ingénierie/assistance à la maîtrise d'œuvre de projets portant et/ou incluant solutions énergétiques.
- Distribution d'équipements (onduleurs et UPS).

La société mère IDSUD réaffirme son soutien à sa filiale et escompte un rétablissement de la situation financière de celle-ci à horizon rapproché.

## **LE DIRECTOIRE**

## RAPPORT DE GESTION

### RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Situation financière en fin d'année</b>					
Capital social :	5 509	5 509	5 509	10 000	10 000
Nombre d'actions :	494 766	494 766	494 766	898 128	898 128
<b>Résultat global des opérations</b>					
Produits des activités courantes (*) :	5 780	5 238	5 457	3 336	4 567
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	16 295	- 5 002	63 377	425	1 255
Impôt sur les sociétés :	1 045	390	2 650	0	328
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	18 720	- 15 494	60 492	- 559	702
Montant des bénéfices distribués :	0	0	0	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	30,82	-10,90	122,74	0,47	1,03
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	37,84	-31,32	122,26	- 0,62	0,78
Dividende versé à chaque action :	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre :	13	14	15	15	16
Montant de la masse salariale :	902	980	861	692	800
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...) :	519	514	515	390	486

(\*) : les produits des activités courantes correspondent au chiffre d'affaires HT auquel il est ajouté les autres produits d'exploitation, les produits financiers et auquel il est déduit les reprises de provision à caractère financier.

### ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Fait à Marseille, le 30 avril 2024.

Jérémy Luciani  
Président du Directoire

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à l'article 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance vous présente le rapport établi sur le gouvernement d'entreprise et sur les observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

### A - ORGANISATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 1) Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de votre société est composé de trois membres, une femme et deux hommes. La durée du mandat des membres du conseil est de 6 ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Marie-Thérèse LUCIANI Présidente du conseil	1998	2024
Laurent DUPUCH Membre du conseil	2019	2025
Philippe KLEIN Membre du conseil	2012	2024

#### 2) Liste des mandats

Au 30 avril 2024, la liste des membres du conseil de surveillance de votre société ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

Prénom, Nom	Mandats
Marie-Thérèse LUCIANI	❖ Présidente du conseil d'IDSUD
Laurent DUPUCH	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine ❖ Membre du conseil d'administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Philippe KLEIN	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Gérant de la SARL Codexpro, de droit marocain

#### 3) Rémunération du Conseil de Surveillance

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil versé en 2023 au titre de l'année 2022 est fixé à 80 000 €, conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2017.

Le mode d'attribution des jetons de présence est fonction de l'assiduité et de l'implication de chacun.

Pour l'année 2023, la répartition des jetons de présence est la suivante :

- Madame Marie-Thérèse LUCIANI :	50 000 €
- Monsieur Laurent DUPUCH :	15 000 €
- Monsieur Philippe KLEIN :	15 000 €

Pour l'année 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois, le taux de participation est de 100 %, avec 2 administrateurs en visio-conférence.

### B - ORGANISATION DU DIRECTOIRE

#### 1) Composition

Le Directoire est composé de trois membres. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Jérémie LUCIANI Président du directoire	2003	2024
Christine NIVIERE Membre du directoire	2012	2024
Alban RAIS Membre du directoire	2023	2029

## 2) Liste des mandats

Prénom, Nom	Mandats
Jérémie LUCIANI	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Président du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directeur administratif et financier d'IDSUD</li> <li>❖ Président de la SAS IDSUD Voyages</li> <li>❖ Gérant de la SARL IDEXIUM</li> <li>❖ Président de la SASU IDSUD Energies</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD</li> <li>❖ Gérant de la SARL IDSUD Energies Afrique</li> <li>❖ Président de la SAS KEHUA France</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Middle East</li> <li>❖ Gérant de SPV</li> <li>❖ Représentant légal de Hangzhou IDSUD New Energy Technology Co., Ltd</li> </ul>
Christine NIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Membre du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directrice Commerciale d'IDSUD</li> <li>❖ Directrice Générale de la SAS IDSUD Voyages</li> </ul>
Alban RAIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Membre du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directeur Juridique d'IDSUD</li> </ul>

## 3) Rémunération et avantages en nature

Au titre des fonctions de membre du Directoire, aucune rémunération n'est versée.

En revanche, pendant la durée de leur fonction de membre du Directoire, Madame Christine NIVIERE, Monsieur Jérémie LUCIANI et Monsieur Alban RAIS restent salariés de la société, leur contrat de travail existant préalablement à leur nomination.

Nous vous informons que les montants bruts versés par la société pour l'année 2023 s'élèvent à 218 K€ pour Monsieur Jérémie LUCIANI, Président du Directoire, à 84 K€ pour Madame Christine NIVIERE (y compris avantages en nature) et à 44 K€ pour Monsieur Alban RAIS.

Monsieur Jérémie LUCIANI n'a perçu aucune rémunération en qualité de Président de la SASU IDSUD Energies.

## 4) Engagements financiers en matière de retraite

Monsieur Jérémie LUCIANI et Madame Christine NIVIERE bénéficient d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies.

## 5) Représentant permanent néant

**C – CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :**

### Les Conventions nouvelles :

Une convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune signée avec la filiale IDSUD Energies pour une créance de 3 800 000 € valable pendant six ans à compter de l'exercice clos entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2029.

Ces conventions ont été autorisées en Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 décembre 2023.

### Les Conventions antérieures :

Une convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2004.

Montant pris en charge sur l'exercice 2023 : 28 000 €.

**D - DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2, ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :**

néant

**E – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes du dit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et, que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Communiqué émis en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2024

### Synthèse des principales caractéristiques de l'opération : programme de rachat d'actions

**Emetteur** : IDSUD cotée en continu sur Euronext Growth

mnémonique : ALIDS  
code ISIN : FR0000062184  
Société éligible au PEA-PME

#### Programme de rachat :

- . titres concernés : actions ordinaires
- . % de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée générale : 10 % du capital.
- . prix d'achat unitaire maximum : 190 €
- . montant maximum : 9,4 M€

#### Objectifs par ordre de priorité :

- . conservation d'actions et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . annulation des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

**Durée du programme** : 18 mois, soit le 25 décembre 2025

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activité principale le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés. La société est cotée en continu sur le marché Euronext Growth.

### 1 – répartition par objectifs

Au 31 décembre 2023, la société ne détient pas d'actions propres.

### 2 - objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société est autorisée à procéder à des achats en bourse de ses propres actions en vue, par ordre de priorité :

. de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

. de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;  
. de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après

autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;

. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

### 3 - modalités

#### a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée du 25 juin 2024 (4<sup>ème</sup> résolution) permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre total d'actions s'élevant à 494 766 actions, le programme porterait sur un maximum de 49 476 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 190 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique de 9,4 M€.

Les titres pourront être rachetés en tout ou partie par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par les transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

#### b) fourchette d'intervention

Prix maximum de rachat : 190 €.

#### c) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2025. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 25 décembre 2025.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2023

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la SA IDSUD,

**1- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDSUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance du 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2- Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**3- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les provisions pour risques et charges figurent au bilan pour un montant de 5 134 K€, elles se composent pour l'essentiel d'une provision pour restructuration pour un montant de 5 122 K€ fin 2023 contre 8 470 K€ fin 2022. Nos travaux ont consisté à apprécier le respect de la réglementation ainsi que la justification de son montant.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant dans les comptes au 31 décembre 2023 s'établit à 5 887 K€, sont évaluées selon les modalités décrites dans la partie « règles et méthodes comptables » de l'annexe, au niveau du paragraphe relatif au Portefeuille Titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues, ainsi que le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**4- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation

financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

### **5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, le Conseil de Surveillance d'IDSUD a estimé que ces documents ne donnaient lieu à aucune observation particulière.

### **6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait le 19 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA  
Stéphane BLANCARD

### RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société IDSUD,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-86 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de

Surveillance :

#### CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

**Avec :** IDSUD Energies SAS

**Personnes concernées :** Monsieur Jérémie LUCIANI,  
Président du Directoire

**Nature et objet :** Cette convention, autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 27 décembre 2023, porte sur un abandon de créance d'IDSUD SA à sa filiale IDSUD Energies SAS, d'un montant de 3 800 000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

**Modalités :** IDSUD SA consent à IDSUD Energies SAS une remise partielle de sa dette pour 3 800 000 €, la ramenant de 7 802 549.66 € à 4 002 549.66 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, ce dernier étant défini par la « Constatation au cours d'un exercice clos entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2029 d'un résultat net positif, étant précisé que ce résultat net s'entend du résultat de l'exercice après impôt, mais avant prise en comptes des incidences de la reconstitution de la créance. »

En cas de retour à meilleure fortune, IDSUD Energies SAS s'engage à réinscrire au crédit du compte courant d'IDSUD SA, un montant de créance correspondant à 50 % du résultat net positif de la partie qui excède 500 K€ de chaque exercice tel que défini ci-dessus.

Toutefois, cette réinscription au crédit du compte courant ne pourra s'effectuer que dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence de ramener le montant des capitaux propres à une valeur inférieure à la moitié du capital social de la Société.

L'appréciation du déclenchement de la clause de retour à meilleure fortune interviendra à chaque arrêté de comptes, même intermédiaire, certifié conforme par le Commissaire aux Comptes de la Société.

Si la créance n'est pas remboursée dans un délai de 6 ans, soit au plus tard le 31 décembre 2029, et en l'absence d'un retour à meilleure fortune, celle-ci sera éteinte de plein droit.

Dans tous les cas, IDSUD Energies, débiteur, s'interdit, jusqu'au complet remboursement de IDSUD SA, créancière, de constituer des sûretés ou privilèges au bénéfice d'autres créanciers ou organismes, sans consentir à IDSUD SA, créancière, les mêmes garanties et au même rang.

Une charge exceptionnelle de 3 800 000 € a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société IDSUD SA :**

Dans le cadre de la restructuration de la branche Energies, les sociétés mère et fille poursuivent leurs efforts à ces fins.

La société IDSUD maintient son soutien dans ce sens.

Toutefois, IDSUD Energies a signé des contrats fermes sur le marché national auprès d'un grand donneur d'ordre laissant espérer des résultats futurs significatifs, cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**CONVENTION AFFERENTE A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE PAR CAPITALISATION**

**Personnes concernées :**

Monsieur Jérémie LUCIANI, Président du Directoire  
et Madame Christine NIVIERE, Membre du Directoire

**Nature et objet :** Cette convention, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 21 Juin 2004, porte sur la conclusion d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Un versement de 28 000 € a été effectué au titre de 2023.

Fait à Marseille, le 19 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA  
Stéphane BLANCARD

## RESOLUTIONS

### Résolutions relevant des assemblées générales ordinaires

**Première résolution** *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2023, approuve les termes desdits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2023 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts de 18 720 095,04 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2023 s'élève à 18 720 095,04 euros soit :

• Report à nouveau	-18 055 790,64
• Résultat de l'exercice 2023	18 720 095,04
	-----
total du montant à affecter	664 304,40

décide de l'affecter comme suit :

• au report à nouveau	664 304,40
	-----
ensemble	664 304,40

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient 7 401 229,15 €.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2020	2021	2022
Nombres d'actions	898 128	494 766	494 766
Dividendes par action (€) (*)	-	-	-
Revenu global (€)	-	-	-

(\*) éligible à l'abattement fiscal de 40 %, le cas échéant

**Troisième résolution** *Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Quatrième résolution** *Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

\* autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10% du capital, représentant un investissement théorique maximum de 9,4 M€, en vue, par ordre de priorité :

- . de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale

## RESOLUTIONS

extraordinaire à tenir ;

. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

\* décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 190 €.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

### **Cinquième résolution**      *Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres.

COMPTES SOCIAUX 2023

I - Bilans comparés au 31 décembre	p 24
II - Comptes de Résultat comparés au 31 décembre	p 25
III - Règles et Méthodes comptables, Faits significatifs de l'exercice, Evènements postérieurs à la clôture	p 26
IV - Notes annexes aux comptes sociaux :	p 30
4.1 Projet d'affectation du résultat	p 30
4.2 Mouvements de l'actif immobilisé	p 30
4.3 Portefeuilles titres	p 32
4.4 Capitaux propres, réserves	p 34
4.5 Provisions	p 34
4.6 Engagements de crédit-bail	p 35
4.7 Echéanciers	p 35
4.8 Charges à payer et produits à recevoir	p 36
4.9 Charges et produits constatés d'avance	p 36
4.10 Produits des activités courantes	p 36
4.11 Ventilation de l'impôt	p 36
4.12 Tableau des Flux de Trésorerie	p 37
4.13 Engagements financiers	p 38
4.14 Honoraires des commissaires aux comptes	p 40
4.15 Personnel et organes sociaux	p 40
4.16 Variation des impôts différés ou latents	p 40
4.17 Tableau des filiales et participations	p 41

## COMPTES SOCIAUX 2023

### I BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	notes	2023			2022
		valeurs brutes	amort & prov	valeurs nettes	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4.2.1	219	33	186	184
Immobilisations corporelles	4.2.2	5 012	3 676	1 336	1 470
Immobilisations financières	4.2.3/4.3	11 013	5 125	5 888	1 645
<b>Sous total Actif Immobilisé</b>		<b>16 244</b>	<b>8 834</b>	<b>7 410</b>	<b>3 299</b>
Clients	4.7.1	485		485	1 054
Autres créances	4.7.1	6 532	6 431	101	390
Valeurs mobilières de placement	4.3				
Banques		8 850		8 850	19
Caisses		767		767	545
Charges constatées d'avances	4.7.1/4.9	106		106	19
<b>Sous total Actif Circulant</b>		<b>16 740</b>	<b>6 431</b>	<b>10 309</b>	<b>2 027</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>32 984</b>	<b>15 265</b>	<b>17 719</b>	<b>5 326</b>
PASSIF		2023		2022	
Capital	4.4			5 509	5 509
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4.4			119	119
Réserves	4.4			1 000	1 000
Report à nouveau	4.4			- 18 056	- 2 562
Résultat de l'exercice	4.1/4.4			18 720	- 15 494
Provisions réglementées	4.4/4.5			109	109
<b>Sous total Capitaux propres</b>				<b>7 401</b>	<b>- 11 319</b>
Provisions pour risques et charges	4.5			5 134	8 485
Emprunts auprès des établissements de crédit	4.7.1			2 654	5 727
Dettes envers les établissements de crédit	4.7.1			589	487
Dettes financières diverses	4.7.1			470	712
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.7.1			136	175
Autres passifs	4.7.1			1 131	348
- <i>personnel et organismes sociaux</i>				326	280
- <i>État</i>				805	68
Dettes sur immobilisations					0
Autres dettes	4.7.1			204	711
Comptes de régularisation	4.7.1				
<b>Sous total Hors Capitaux propres</b>				<b>10 318</b>	<b>16 645</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>17 719</b>	<b>5 326</b>

## COMPTES SOCIAUX 2023

### II COMPTES DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE

	notes	2023	2022
<b>+ Produits d'exploitation</b>	4.10	<b>979</b>	<b>1 149</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>		915	945
<i>Change touristique</i>		447	423
<i>Métaux précieux</i>		187	228
<i>Autres produits</i>		281	294
Reprises de provisions d'exploitation & Transfert de charges		28	119
Autres produits divers d'exploitation		36	85
<b>- Charges d'exploitation</b>		<b>-3 349</b>	<b>-3 369</b>
Autres achats et charges externes		-1305	-1280
Impôts, taxes, et versements assimilés		-265	-241
Charges du personnel		-1461	-1433
<i>salaires et traitements</i>		-942	-918
<i>charges sociales</i>		-519	-515
Dotations aux amortissements		-237	-236
Dotations aux provisions	4.5	0	-1
Autres charges		-81	-178
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-2 370</b>	<b>-2 220</b>
<b>+ Produits financiers</b>	4.10	<b>9 189</b>	<b>4 513</b>
Produits de l'activité de portefeuille et des participations		4 585	4 151
Intérêts sur portefeuille titres		241	57
Produits de cessions de titres et de valeurs mobilières		0	0
Autres produits financiers		3	0
Reprise de provisions	4.5	4 360	305
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>		4 360	305
<i>dont titres de placement</i>		0	0
<i>dont activités change et métaux précieux</i>		0	0
<b>- Charges financières</b>		<b>-398</b>	<b>-1 766</b>
Intérêts et charges assimilées		-393	-59
Charges de cessions de titres et de valeurs mobilières		0	0
Autres charges financières		0	0
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	-5	-1 707
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>		0	-1 650
<i>dont titres de placement</i>		0	0
<i>dont activités change et métaux précieux</i>		0	0
<i>dont risques financiers divers</i>		-5	-57
<b>Résultat financier</b>		<b>8 791</b>	<b>2 747</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>6 421</b>	<b>527</b>
<b>+ Produits exceptionnels</b>		21 582	80
<b>- Charges exceptionnelles</b>		-8 238	-15 711
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>13 344</b>	<b>-15 631</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	4.11	-1 045	-390
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>18 720</b>	<b>-15 494</b>

III REGLES ET METHODES COMPTABLES – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE -  
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

**FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- La société IDSUD a procédé, courant décembre 2023, à la cession de 543 300 titres Française des Jeux, générant une plus-value de 17,9 M€, inscrite dans les comptes clos ;

- La société IDSUD a constaté des reprises de provision des titres de participation (i) de la filiale IDSUD Energies à hauteur de 3,9 M€, (ii) de la filiale IDSUD Voyages à hauteur de 0,5 M€, reprises de provision traduites dans le résultat financier (la méthode d'évaluation est décrite ci-après dans le § Règles et Méthodes comptables) ;

- La société IDSUD a actualisé la provision pour risques initialement dotée pour un montant de 8,5 M€ en 2022 dans le cadre de la réorganisation complète de la branche « Energies ». La provision pour risque a été reprise pour un montant net de 3,3 M€, ramenant ainsi le montant du passif afférent à 5,2 M€ ;

- La société IDSUD a constaté, par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2023 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de sa filiale IDSUD Energies, pour un montant de 3,8 M€ ;

- La société IDSUD a constaté une dépréciation du compte courant de la filiale IDSUD Energies à hauteur de 4 M€.

**Informations par activité :**

**ACTIVITES HOLDING / CHANGE :**

Le chiffre d'affaires réalisé par le département « change et métaux précieux » a baissé de 3 % sur 2023, passant de 652 K€ à 634 K€.

**ACTIVITES VOYAGES :**

La société IDSUD Voyages a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 11 % passant de 721 K€ à 799 K€. Le résultat de l'exercice de 194 K€ comprend la reprise de provision de créances rattachées à sa filiale américaine T4EX NY pour 100 K€.

**ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES :**

La société IDSUD Energies a poursuivi et finalisé, sous l'égide de la nouvelle Direction Générale de l'entreprise, ses opérations de restructuration et de réorganisation menées depuis plusieurs mois tant en interne qu'au titre de son activité économique courante.

Les équipes ont intégré les nouveaux *process*.

Dans ce contexte et à ce stade, le chiffre d'affaires s'élève à 844 K€ pour un résultat bénéficiaire de 53 K€, après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 2,9 M€ lié à un abandon de créances de la société mère pour 3,8 M€, lui-même atténué des abandons de créances consentis aux sous-filiales « Energies » pour 0,9 M€

**LA FRANÇAISE DES JEUX :**

Le groupe FDJ enregistre un chiffre d'affaires 2023 de 2,6 milliards d'euros, en augmentation de 6,5 % par rapport à 2022.

L'EBITDA est de 657 M€, soit une marge de 25,1 % de 2022 et un résultat net de 425 M€. Il sera proposé à l'AG du 25 avril 2024, un dividende de 1,78 euro par action, soit 80 % du résultat net consolidé.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

• Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en particulier de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ils ont été établis conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre (méthode des coûts historiques),
- indépendance des exercices.

• Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Les comptes annuels sont présentés en milliers d'euros.

## Fiche d'Identité

IDSUD SA

Siège social : 3, place Général de Gaulle  
– 13001 Marseille

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 5 508 859 d'euros

La société IDSUD est une société anonyme à objet financier : ses activités principales sont le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

### 1) Valeurs Brutes

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son établissement principal ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085 € (1 122 250 F) en 1979.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'est pas limitée dans le temps. En l'absence d'indice de perte de valeur, ce fonds n'est pas déprécié.

### 2) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les amortissements dérogatoires concernent essentiellement l'immeuble d'exploitation de la société à Marseille.

Les principales durées d'utilisation retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, sont les suivantes :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Locaux d'exploitation	20 à 50 ans
Agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

## Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Comptabilisées en compte de trésorerie, les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés en compte de résultat.

La méthode de comptabilisation retenue s'appuie sur l'article 256-IV du CGI : le chiffre d'affaires afférent aux opérations sur les devises est constitué par le montant des profits et autres rémunérations. Cette méthode est appliquée de façon permanente par la société IDSUD.

Données en K€	2023	2022
Flux de ventes de devises	10 844	9 216
Flux d'achats de devises	10 365	8 715

Les avoirs (globalement 610 K€) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2023. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les monnaies métalliques, propriété de l'établissement ont été enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2023.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

### Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n°4.7.1.

Sur les comptes clients aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée ; une provision pour dépréciation au titre des avances en compte courant consenties dans le cadre de l'activité capital développement et des participations est comptabilisée pour un montant de 6 431 K€.

**Portefeuilles titres** : titres de placement, de participation, d'activité de portefeuille et d'actions propres

#### 1) Les titres de participation

Les titres de participation apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage, qui traduit la valeur des avantages économiques futurs attendus, est déterminée selon les différentes méthodes (flux futurs attendus, méthode analogique, méthode patrimoniale ou mixte...), la sélection des méthodes tenant compte des caractéristiques de l'entité à évaluer.

Concernant l'évaluation au bilan des titres de participation de la société IDSUD Energies, la société IDSUD a analysé les prévisionnels établis par la nouvelle Direction Générale de l'entité, données concomitamment « challengées » en externe par une équipe de conseillers financiers, spécialisée en *corporate* finance.

Par suite, son estimation effectuée pour l'établissement des comptes 2023 s'est basée sur une approche de la valeur actualisée des flux futurs. Cependant, la société IDSUD entend rester prudente en retenant pour cet exercice la fourchette basse de cette valorisation. Sur cette base, par transparence et alignement comptable, une reprise de provision des titres d'IDSUD Energies a été constatée dans les comptes de la société IDSUD à hauteur de 3,9 M€ ramenant ainsi la valeur nette comptable des titres IDSUD Energies à 4 M€.

Cette méthode d'évaluation a également été retenue sur les titres IDSUD Voyages induisant une reprise de provision de 0,46 M€ ramenant ainsi la valeur nette

comptable des titres IDSUD Voyages à 0,7 M€ dans les comptes de la société IDSUD à clôture de l'exercice.

#### 2) Les titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont constitués de titres cotés et non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). La valeur estimative tient compte de l'évolution générale de l'entreprise et de ses perspectives d'avenir, ainsi que de l'évolution du cours de bourse. A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence.

Les intérêts courus de ces titres sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

#### 3) Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre le prix d'acquisition et la moyenne des 30 derniers cours de bourse, font l'objet d'une provision. Aucun mouvement de provision n'a été comptabilisé au titre de l'année 2023 pour les titres de l'activité de portefeuille.

#### 4) Les actions propres

Néant

### Disponibilités

Dans les disponibilités, figurent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change représentant un montant global de 610 K€ au 31 décembre 2023 contre 424 K€ au 31 décembre 2022.

Aucune provision de dépréciation sur caisses de change et métaux précieux a été comptabilisée au titre de 2023.

### Produits des activités courantes

Compte tenu de l'importance des activités à caractère

financier de la société, il est retenu la notion de produits des activités courantes pour une meilleure information financière (§ note 4.10).

### Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non-répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel de 13 344 K€ s'analyse schématiquement dans le tableau ci-dessous :

Eléments exceptionnels	Produits	Charges	Résultat
Cession des éléments actifs financiers cédés	18 026	- 109	17 918
Cession éléments actifs corporels cédés		- 10	- 10
Abandon de créances		- 3 800	- 3 800
Provision exceptionnelle	3 555	- 4 207	- 652
Divers Charges / Produits exceptionnels	1	-16	- 16
Pénalités, amendes,		- 1	- 1
Indemnité transactionnelle		- 95	- 95
<b>TOTAL</b>	<b>21 582</b>	<b>- 8 238</b>	<b>13 344</b>

### Avantages du Personnel

Les régimes à cotisations définies sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « charges du personnel – charges sociales ».

#### 1) Engagements financiers en matière de congés payés

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2023, estimé globalement à 127 084 € (salaires et charges sociales), apparaît au passif du bilan à la ligne « autres passifs - personnels et organismes sociaux ».

#### 2) Engagements financiers en matière de retraites

Les indemnités de fin de carrière et le départ en retraite du personnel sont couverts par un contrat d'assurance depuis 2017.

En outre les cadres supérieurs bénéficient d'un contrat de retraite à prestations définies répondant aux

conditions de l'article 39 du C.G.I., il a été versé à ce titre le montant de 28 000 €.

### Consolidation

En application des articles L 233-17 et R 233-16 du code de commerce (exemption se rapportant aux groupes de « petite taille »), la société IDSUD est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés.

### Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la société IDSUD a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le groupe fiscal est composé des sociétés suivantes : IDSUD SA (société mère), SAS IDSUD Voyages.

Chaque société est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, qui est payé par la société mère pour toutes les sociétés du groupe. Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, les économies d'impôts liées aux déficits éventuels des sociétés intégrées sont conservées par la société mère.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le 6 février 2024, la société IDSUD a annoncé son intention d'initier un projet d'offre publique de rachat (OPRA), visant ses propres actions rémunérées en actions FDJ (à raison de 5 actions FDJ contre 1 action IDSUD), laquelle OPRA serait suivi d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) initiée par l'Indivision LUCIANI, actionnaire majoritaire.

Il est précisé que le 2 février 2024, Franklin Finance International et Franklin Finance (détenteurs de 17,29 % du capital) ainsi que deux autres actionnaires minoritaires (respectivement détenteurs de 0,34 % et 0,63 % du capital) ont conclu avec la société IDSUD un engagement irrévocable d'apport à l'OPRA de la totalité de leur participation.

La banque Hottinguer a été désignée banque évaluatrice et présentatrice. Le cabinet BM&A a été désigné en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'OPRA.

Le 30 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IDSUD se prononcera sur l'autorisation d'une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de rachat par la société IDSUD de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées.

**IV - Notes annexes**

**Note 4.1 : Projet d'affectation du résultat**

	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	Total
Dotation	-	-	18 720		<b>18 720</b>
Prélèvement	-	-		-	
<b>Ensemble</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 720</b>	<b>0</b>	<b>18 720</b>

**Note 4.2 : Mouvements de l'actif immobilisé**

**4.2.1 Immobilisations incorporelles**

Etat des immobilisations	31.12.2022	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2023
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Fonds commerciaux</i>	171			171
<i>Concession d'emplacement</i>	21			21
<i>Logiciels informatiques</i>	24	2		26
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>218</b>

Etat des amortissements	au 31.12.2022	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2023
	valeur début	dotation	reprise	valeur fin
<i>Fonds commerciaux</i>				
<i>Concession d'emplacement</i>	8			8
<i>Logiciels informatiques</i>	25			25
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

4.2.2 Immobilisations corporelles

Etat des immobilisations	au 31.12.2022	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2023
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 669	4		3 673
Terrains	84			84
Construction	829			829
Aménagements des constructions	2 756	4		2 760
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 259	127	48	1 339
Agencements et installations générales	282	24		306
Matériel de transport	97	69	16	150
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	880	34	32	882
<i>Immobilisations en cours</i>	18		18	0
<b>Total</b>	<b>4 946</b>	<b>131</b>	<b>66</b>	<b>5 012</b>

Etat des amortissements	au 31.12.2022	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2023
	valeur début	dot amort	diminutions amort	valeur fin
<i>Immeubles d'exploitation</i>	2 482	162		2 644
Terrains	20			20
Construction	768	7		775
Aménagements des constructions	1 694	155		1 849
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	995	74	37	1 032
Agencements et installations générales	118	22		140
Matériel de transport	69	14	6	77
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	808	38	31	815
<i>Immobilisations en cours</i>				
<b>Total</b>	<b>3 477</b>	<b>236</b>	<b>37</b>	<b>3 676</b>

## COMPTES SOCIAUX 2023

### 4.2.3 Immobilisations financières

	valeur brute au 01.01.23	acquisitions ou augmentations	cessions ou diminutions	valeur brute au 31.12.23
Filiales	8 588			8 588
<b>sous total filiales</b>	<b>8 588</b>			8 588
La Française des Jeux	668		109	559
<b>sous total participations</b>	<b>668</b>		<b>109</b>	559
Activités de portefeuilles	1 859		4	1 855
Actions propres				
Autres immobilisations financières	15		4	11
<b>Ensemble</b>	<b>11 130</b>	<b>0</b>	<b>117</b>	<b>11 013</b>

### Note 4.3 : Portefeuilles titres au 31 décembre 2023

#### 4.3.1 Valorisation comptable des titres de l'actif financier

	valeur d'acquisition	+ ou - valeurs latentes	valeur du marché	- valeurs provisionnées	valeur comptable
<i>Idsud Voyages</i>	760				760
<i>Idexium</i>	226			-226	0
<i>Idsud Energies</i>	7 600			-3 600	4 000
<i>Fès Développement</i>	2			-2	0
Filiales	8 588			-3 828	4 760
<i>La Française des Jeux</i>	559	91 297	91 856		559
Autres participations	559	91 297	91 856		559
<b>sous total Titres de participation</b>	<b>9 147</b>	<b>91 297</b>	<b>91 856</b>	<b>-3 828</b>	<b>5 319</b>
<i>Obligations convertibles</i>					
<i>Actions OPCVM</i>	1 770	-1 212	557	-1 212	558
Activités de portefeuilles	85	-85		-85	0
	1 855	-1 297	557	-1 297	558
Actions propres					
Autres immobilisations financières	11		11		11
<b>Ensemble</b>	<b>11 013</b>	<b>90 000</b>	<b>92 424</b>	<b>-5 125</b>	<b>5 888</b>

**4.3.2 Ventilation des titres de placement**

Néant

**4.3.3 Titres cotés et non cotés**

en valeurs brutes	Cotés	Non cotés	TOTAL
<i>Titres immobilisés</i>			
IDSUD Voyages		760	<b>760</b>
IDEXIUM		226	<b>226</b>
IDSUD Energies		7 600	<b>7 600</b>
Fès développement		2	<b>2</b>
La Française des Jeux	559		<b>559</b>
Activités de portefeuilles	85	1 770	<b>1 855</b>
Autres immobilisations financières		11	<b>11</b>
<i>Titres de placement</i>			
Obligations et autres titres à revenu fixe, DAT			
Actions et autres titres à revenu variable			
<b>Ensemble</b>	<b>644</b>	<b>10 369</b>	<b>11 013</b>

**4.3.4 Valeur estimative des TIAP (activités de portefeuille)**

	début d'exercice			fin d'exercice		
	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative
<i>Evaluation des titres cotés en bourse</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable						
<i>Evaluation des titres non cotés</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable	1 770	558	558	1 770	558	558
OPCVM	90			85		
<b>Total</b>	<b>1 860</b>	<b>558</b>	<b>558</b>	<b>1 855</b>	<b>558</b>	<b>558</b>

## COMPTES SOCIAUX 2023

### Note 4.4 : Capitaux propres et réserves

Montant : 5 509 K€

Nombre d'actions ordinaires : 494 766

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

### Variation des capitaux propres

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions	montants fin d'exercice
Capital	5 509			5 509
Réserves	1 119			1 119
Report à nouveau	-2 561	-15 494		-18 056
Résultat de l'exercice	-15 494	18 720	-15 494	18 720
Dividendes				
<b>sous total</b>	<b>-11 427</b>	<b>3 226</b>	<b>-15 494</b>	<b>7 292</b>
provisions réglementées	109			109
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>-11 318</b>	<b>3 226</b>	<b>-15 494</b>	<b>7 401</b>

### Note 4.5 : Provisions

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions utilisées	diminutions non utilisées	montants fin d'exercice
pour amortissements dérogatoires	109				109
<b>sous total 1</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109</b>
pour impôts					
pour restructuration	8 470	207	3 555		5 122
pour charges exceptionnelles					
pour retraites	5		5		0
pour autres	10	1			11
<b>sous total 2</b>	<b>8 485</b>	<b>208</b>	<b>3 560</b>	<b>0</b>	<b>5 133</b>
pour participations	8 189		4 360		3 829
pour TIAP	1 297				1 297
pour autres immo financières					
<b>sous total 3</b>	<b>9 486</b>	<b>0</b>	<b>4 360</b>	<b>0</b>	<b>5 126</b>
pour clients					
pour autres actifs circulants	2 426	4 005			6 431
pour disponibilités et vmp					
<b>sous total 4</b>	<b>2 426</b>	<b>4 005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 431</b>
<b>Total</b>	<b>20 506</b>	<b>4 213</b>	<b>7 920</b>	<b>0</b>	<b>16 799</b>

## COMPTES SOCIAUX 2023

La provision pour risques et charges de 5 122 K€ dotée en 2022 et actualisée en 2023 s'inscrit dans le cadre du soutien acté et annoncé de la société IDSUD à sa filiale IDSUD Energies.

Les passifs sous-jacents (passifs présents dans les comptes d'IDSUD Energies et ses principales filiales), sont essentiellement de nature financière, avec des dettes auprès d'établissements financiers pour 4,6 M€, soit 90 % du total de la provision. Le solde de la provision s'adosse à des dettes non financières (fournisseurs, dettes fiscales et sociales).

En termes d'échéance, la part à plus d'un an de ce passif est estimée à 2,6 M€.

### Note 4.6 : Engagements de Crédit-Bail

Néant.

### Note 4.7 : Echéanciers

#### 4.7.1 créances, dettes et engagements (en valeurs brutes)

ACTIF	à 1 an au plus	à plus d'un an	Total
autres immobilisations financières		11	11
clients	485		485
personnel et organismes sociaux	8		8
état	12		12
groupe et associés		6 509	6 509
fournisseurs débiteurs	2		2
produits à recevoir			
charges constatées d'avance	106		106
avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Ensemble</b>	<b>613</b>	<b>6 520</b>	<b>7 133</b>

PASSIF	à 1 an au plus	à plus d'un an et cinq ans au plus	à plus de cinq ans	Total
emprunts auprès des établissements de crédit	975	2 267		3 242
dettes envers les établissements de crédit				0
dettes financières				
personnel et organismes sociaux	326			326
état	805			805
fournisseurs	136			136
groupes et associés	470			470
dettes sur immobilisations				
autres passifs	204			204
<b>Ensemble</b>	<b>2 916</b>	<b>2 267</b>	<b>0</b>	<b>5 183</b>

emprunts remboursés en cours d'exercice : 8 573 K€

emprunts souscrits en cours d'exercice: 5 500 K€

## COMPTES SOCIAUX 2023

### Note 4. 8 : Charges à payer et Produits à recevoir

	charges à payer	produits à recevoir
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71	
Dettes fiscales et sociales	216	
Autres dettes	101	
Valeurs mobilières de placement		
Créances clients		
<b>Ensemble</b>	<b>789</b>	<b>0</b>

### Notes 4. 9 : Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

	2023
Charges constatées d'avance	106
Produits constatés d'avance	

### Note 4. 10 : Produits des activités courantes

	2023	2022
+ Produits d'exploitation	979	1 149
+ Produits financiers	9 189	4 513
- Reprise de provisions d'exploitation et transfert de charges	-28	-119
- Reprise de provisions titres immobilisés et de placement	-4 360	-305
- Cessions sur activités tiap		
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>5 780</b>	<b>5 238</b>
<b>Décomposition des produits d'activités courantes</b>		
	2023	2022
+ Chiffre d'affaires HT	915	945
+ Autres Produits d'exploitation hors reprise provisions	36	86
+ Produits financiers de l'activité de portefeuille et de participations	4 576	4 142
+ Intérêts sur portefeuilles titres	241	57
+ Autres produits financiers	12	8
+ Produits s/cession de VMP	0	0
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>5 780</b>	<b>5 238</b>

### Note 4. 11 : Ventilation de l'impôt

	résultat avant impôt	impôt	résultat net
Résultat Courant	6 421	-539	5 882
Résultat Exceptionnel	13 344	-506	12 838
<b>Total</b>	<b>19 765</b>	<b>-1 045</b>	<b>18 720</b>

Note 4.12 : Tableau des Flux de Trésorerie

	2023	2022
I - Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net	18 720	-15 494
élimination des amortissements	236	236
élimination des provisions	-3 706	9 866
élimination des plus ou moins values de cession	-17 908	-12
autres régularisations	0	0
Capacité d'autofinancement	-2 658	-5 404
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 996	-2 690
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-5 654</b>	<b>-8 094</b>
II - Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
acquisitions d'immobilisations	-114	-261
acquisitions d'autres immobilisations financières	0	0
cessions d'immobilisations corporelles	0	49
cessions d'immobilisations financières	18 032	13
remboursement de prêts et cautionnement	4	37
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>17 922</b>	<b>-162</b>
III - Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
dividende versé aux actionnaires	0	0
émission / remboursement d'emprunt et autres dettes financières	-3 073	3 752
variation des autres dettes financières	-242	-98
reclassement trésorerie (actions propres) à capital	0	0
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-3 315</b>	<b>3 654</b>
<b>Ensemble des Flux de Trésorerie (I + II + III)</b>	<b>8 953</b>	<b>-4 602</b>
IV - Variation de Trésorerie		
trésorerie d'ouverture	76	4 678
trésorerie de clôture	9 029	76
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>8 953</b>	<b>-4 602</b>

La trésorerie correspond aux disponibilités augmentées des valeurs mobilières de placement en valeur brute. Les disponibilités intègrent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change (610 K€ en 2023 contre 424 K€ en 2022).

Note 4.13 : Engagements financiers

HORS BILAN	clôture		ouverture	
	donnés	utilisés	donnés	utilisés
<b>Engagements reçus</b>	<b>17 820</b>	<b>16 894</b>	<b>14 370</b>	<b>13 460</b>
avals et cautions donnés				
Idsud Voyages	516	410	516	492
Idsud Energies	1 200	1 156	2 100	1 664
nantissements donnés	10 250	2 124	10 250	4 656
<b>Engagements donnés</b>	<b>11 966</b>	<b>3 690</b>	<b>12 866</b>	<b>6 812</b>

Engagements reçus

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
450 K€	54 K€	Co-Garantie de BPI France Financement et BPI France Régions à hauteur de 50 % de l'emprunt de 900 K€ souscrit auprès de la BNP Paribas le 16 janvier 2019, d'une durée de 60 mois, échéance juillet 2024. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 108 K€.
220 K€	130 K€	PGE-BNP garanti par l'Etat à hauteur de 90 %, capital remboursable à partir d'avril 2021, transformé en prêt sur 5 ans, à échéance mai 2026
240 K€	81 K€	BPI-ATOOUT garanti par l'Etat à hauteur de 90 %, capital remboursable à partir de mai 2022, transformé en prêt sur 5 ans, à échéance avril 2026.
450 K€	169 K€	Garantie BPI France à hauteur de 90 % de l'encours prêt de 500 K€ ouvert en mai 2020 à échéance mai 2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 187 K€.
6 000 K€	6 000 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2027 (inclus)
6 660 K€	6 660 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2028 (inclus)
3 800 K€	3 800 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2029 (inclus)
<b>17 820 K€</b>	<b>16 894 K€</b>	

## COMPTES SOCIAUX 2023

### Engagements donnés de 2023 et exercices antérieurs

#### Engagements donnés au secteur voyages

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
216 K€	216 K€	Engagement donné à la société Atradius, en contre garantie de la garantie financière de la société IDSUD Voyages, filiale d'IDSUD.
300 K€	194 K€	Caution solidaire donnée en 2020 au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Voyages pour un prêt à moyen terme d'une durée de 72 mois, échéance avril 2026. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 194 K€.
<b>516 K€</b>	<b>410 K€</b>	

#### Engagements donnés au secteur énergies

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
1 000 K€	938 K€	Lettre de confort – de soutien et de substitution – donnée au CREDIT AGRICOLE en faveur de KEHUA France le 2 décembre 2021.
200 K€	218 K€	Lettre de confort – de soutien et de substitution – donnée au CREDIT AGRICOLE en faveur de IDSUD Energies le 2 décembre 2021.
<b>1 200 K€</b>	<b>1 156 K€</b>	

#### Nantissements donnés

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
250 K€	124 K€	Nantissement donné à la CAISSE D'EPARGNE du fonds de commerce d'IDSUD pour un prêt d'une durée de 84 mois, échéance au 5 octobre 2027. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 124 K€.
10 000 K€	2 000 K€	Nantissement donné à la Banque Hottinguer de l'ensemble des titres financiers (FDJ) et des sommes en toutes monnaies inscrites dans le relevé de portefeuille.
<b>10 250 K€</b>	<b>2 124 K€</b>	

**Note 4.14: Honoraires des commissaires aux comptes**

	Fidécampa
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	59
Missions accessoires	
sous-total	59
Autres prestations	
sous total	
<b>Total</b>	<b>59</b>

**Note 4.15 : Personnel et organes sociaux**

**4.15.1 Effectif moyen en activité au cours de l'exercice**

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	3	3	6
Cadres et assimilés	3	3	6
Dirigeants	1		1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

**4.15.2 Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur**

	Rémunération	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie ou retraite
Conseil de Surveillance	80	néant	néant
Directoire	346	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	-

**Note 4.16 : Variation des impôts différés ou latents**

Les impôts différés actifs et passifs au 31 décembre 2023 sont négligeables.

## COMPTES SOCIAUX 2023

### Note 4.17 : Tableau des Filiales et Participations

Libellé - adresse	capital social	quote part du capital détenu	capitaux propres autres que capital social au 31 déc 2023	valeur comptable brute	valeur comptable nette	comptes courants nets	CA du dernier exercice	Résultat social
<b>1) Filiales</b>								
<b>SAS IDSUD Voyages</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	1 000	99,65%	-496	760	760	-462	799	194
<b>SARL ID-Exium</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	150	100%	-3 044	226	0	0	0	-4
<b>SASU IDSUD Energies</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	5 600	100%	-9 437	7 600	4 000	3	844	53
<b>2) Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>								
<b>SARL Fès Developpement</b> 4, rue du Parc- Casablanca -Maroc	10	26%	-6	2	0	0	0	0
<b>SARL E.T. Diffusion</b> 319, av de l'Etoile - 13710 Fuveau	500	35%	1 499	405	405	0	7 306	248
<b>3) Participations (détenues entre 10 % et 50 %), classées en TIAP</b>								
<b>SAS SBP 1804 *</b> 11, rue Marbeuf 75008 Paris	-	10%	-	150	0	0	-	-
<b>SA PHLOX (2022)</b> 415 rue Claude Nicolas Ledoux 13853 Aix-en-Provence	104	12%	1 231	152	152	0	1440	221
<b>4) Autres participations (détention inférieure à 10 %), classées en TIAP</b>								
autres participations				1 147	0	0		

#### Autres informations :

Montant des cautions : voir note 4.13

Dividendes encaissés en 2023 : 8 404 €

Les participations indiquées dans ce tableau sont celles qui remplissent les conditions définies par le Code du Commerce il se fonde uniquement sur l'importance du pourcentage du capital détenu sans tenir compte de l'intention qui a motivé l'achat, des pouvoirs réels obtenus et du délai de détention.

\* Informations non obtenues

Groupe

IDSUD